



Vacances scolaire

Par Louloutte80

Bonjour,

J'ai mon fils du vendredi sortie des classe 16h30 au lundi rentrée des classes 08h30 tout est 15 jours.

Pour les vacances c'est noter dans mon jugement :

- les années impaires : la deuxième moitié de toutes les vacances scolaires
- dit que le droit de visites et d'hébergement pendant les périodes de vacances scolaires débuteras le samedi à 11 heures
- Dis que les congés scolaires à prendre en considération sont ceux de l'académie dans lequel l'enfant es inscrits

Donc pour les vacances de février :

Du vendredi 07 février 16h30 (début des vacances stipuler sur le calendrier) au lundi 24 février 08h30 (fin des vacances scolaire stipuler sur le calendrier) .

Si je suis bien j'ai mon fils du Samedi 15 février 11h au lundi 24 février 08h30 pour la fin des vacances scolaire .

Pour avril : c'est du vendredi 04 avril 16h30 au mardi 22 avril 08h30

Donc j'ai mon fils du samedi 12 avril 11h au mardi 22 avril 08h30 .

Mais la mère de mon fils ne veux pas du tout que cela se passe comme ceci .

Aidez moi s'il vous plais.

Par kang74

Bonjour

Vous aviez déjà posé ce type de question :

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/partage-vacances-scolaire-t55667.html]https://www.forum-juridique.net/famille/partage-vacances-scolaire-t55667.html[/url]

Prenez rendez vous à la maison de la justice et du droit avec votre jugement pour le vérifier .